

**ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DE DEFENSE DES FORETS CONTRE
L'INCENDIE DE ST CHRISTOPHE DE DOUBLE – LES EGLISOTTES – LE FIEU –
CHAMADELLE – ST ANTOINE SUR L'ISLE**

COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU VENDREDI 29 NOVEMBRE 2024

Nombre de membres en exercice : 5
Nombre de membres présents : 5
Nombre de suffrages exprimés : 5

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf novembre à seize heures, le Conseil Syndical de l'Association Syndicale Autorisée intercommunale de D.F.C.I. de ST CHRISTOPHE DE DOUBLE – LES EGLISOTTES – LE FIEU – CHAMADELLE – ST ANTOINE SUR L'ISLE dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de ST CHRISTOPHE DE DOUBLE sous la présidence de Madame Martine LECOULEUX.

Présent(e)s : Mme LECOULEUX Martine, Présidente, MM. ARNOUD Alain, ALLEGUEDE Jean-Bernard, vice-présidents, PHILIPPE Daniel, Titulaires - MM. DOUSSAINT Bruno, MARTAUX Thierry, suppléants.

Représentés : M. MESNIER David a donné pouvoir à Mme LECOULEUX Martine, M. BARRETEAU Patrick à M. ARNOUD Alain, M. FEYTIT Jean-Pierre à M. DOUSSAIN Bruno.

Absents / Excusés : M. DUTOUR André, Mme BLANCHETON Sophie, Maire de CHAMADELLE, et M. VACHER Michel, Maire de LE FIEU.

Le quorum étant atteint par les membres présents ou représentés, la Présidente ouvre la séance.

Assistaient à la réunion :

En préambule, M. Jean-Christophe SINSON Major, BOI - Bureau Opération
4e régiment d'instruction et d'intervention de la sécurité civile, Brigade Militaire de la Sécurité Civile,
Groupement des Moyens Nationaux Terrestres, 15 place Joffre - 33500 LIBOURNE. 05 47 84 51 54

Mme PEYRIDIEUX Pâquerette Maire de SAINT-ANTOINE-SUR- L'ISLE
M. HUCHET Patrick, Maire de LES-EGLISOTTES-ET-CHALAURES
M. GUILLEMOT Bernard Adjoint au Maire de LES-EGLISOTTES-ET-CHALAURES
M. RAMBAUD Alain Adjoint au Maire de LE FIEU

Le quorum étant atteint par les membres présents ou représentés, la Présidente ouvre la séance.

1/ DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET PRIMITIF 2024 :

Il convient de procéder à des virements de crédit en fonctionnement par une Décision Modificative au Budget Primitif 2024

Les mouvements s'opéreront comme suit :

En fonctionnement :

D011 - Charges à caractères générales (réseaux article 615232) :	+	7 000 €
D023 - Virt à la section d'investissement :	+	30 000 €
D6558 - Autres charges gestion courante (autres contributions Obligatoires)	-	37 000 €

En Investissement :

D041 - Immobilisations corporelles (Autres matériels et outillage article 2158) :	+	77 000 €
D21 - Immobilisations corporelles (Autres matériels et outillage article 2158) :	+	30 000 €
R11 - Virt de la section de fonctionnement	+	30 000 €
R041 - Operations Patrimoniales	+	77 000 €
o R1321 : subv non trans etat, ets nationaux		13 000 €
o R1323 : subv non trans départements		7 000 €
o R1327 : subv non trans		57 000 €

→ L'ensemble des membres présents vote à l'unanimité la décision modificative au budget 2024

2/ ADMISSION EN NON-VALEUR :

La Présidente Martine LECOULEUX présente l'état des « Pièces irrécouvrables de 2024 » n°6107080331 établi par le SGC de Pauillac-Soulac

Il convient d'inscrire en non-valeur ces taxes et produits irrécouvrables, sous réserve d'informations complémentaires qui pourraient être exploitées avant l'édition du mandat.

Cette somme sera prélevée à l'article 6541 du budget de l'exercice 2024.

→ A cette proposition tous les membres présents votent à l'unanimité les admissions en non-valeur pour 2024

3/ COTISATIONS 2025 :

Les cotisations 2025 sont fixées à :		Pour mémoire en 2024
	2.13 €/ha,	2.13
	7.50 € de Droit Fixe	7.50
	10.00 € de minimum d'encaissement	10.00

→ A cette proposition tous les membres présents votent à l'unanimité la cotisation pour l'année 2023.

4/ PRESTATIONS DE LA FEDERATION GIRONDINE POUR L'EXERCICE 2025 :

Le coût des prestations de la Fédération Girondine pour l'année 2025 a été calculé en fonction des données du rôle 2024 et s'élève à 2 350.00€ TTC.

Elles comprennent le secrétariat, la comptabilité et la gestion complète du rôle.

Les frais d'affranchissement engagés par la Fédération Girondine de D.F.C.I. pour l'Assemblée Générale et les divers conseils syndicaux qui auront lieu au cours de l'année, seront refacturés en fin d'exercice à l'Association Syndicale de D.F.C.I. de SAINT-CHRISTOPHE-DE-DOUBLE.

Cette dépense sera inscrite au budget primitif à l'article 611.

→ L'ensemble des membres présents vote à l'unanimité le montant relatif aux prestations de la Fédération pour l'exercice 2025.

5/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 :

Après lecture du budget primitif de l'Exercice 2025, le Conseil Syndical approuve ce dernier pour les montants suivants :

La section d'investissement s'équilibre pour un montant de 0.00 €

La section de fonctionnement s'équilibre pour un montant de 14 500.00 €

Soit un total budgétisé en dépenses et recettes pour un montant de 14 500.00 €

→ L'ensemble des membres présents vote à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2025.

.../...

6/ TRAVAUX : PREVISIONS :

3

Travaux 2024 :

L'ASA DE DFCI DE SAINT-CHRISTOPHE-DE-DOUBLE doit faire réaliser les travaux suivants :

Empierrement de piste forestière pour 980 ml

Mise aux gabarit de piste forestière pour 4 270 ml

Reprise et création de fossé bordier pour 4 900 ml

Fourniture et mise en place de passages busés pour 7,2 ml

Fourniture et mise en place de tête de pont droite pour passage busé D800

L'accord des propriétaires riverains de la Piste n°18 dite du Bois de la Chaux sera sollicité afin d'envisager l'élargissement de cette piste aux normes européennes

Les Panneaux d'entrée de pistes commandés ont été reçus, la pose se fera avec l'aide de Olivier FORET.

Les conseillers techniques et les bénévoles seront équipés de tenues vestimentaires fournies par la Fédération Girondine et l'Association Régionale de DFCI.

Pour les rondes avec le Pick-up, le bilan du nombre de bénévoles enregistrés est de 33 sur les 3 ASA concernées.

Le SDIS a fourni un Atlas cartographique qui restera dans le pick-up.

Mobigip

L'ASA de DFCI de St-Christophe-de-Double a reçu une vingtaine de bénévoles conducteurs du pick-up pour une formation à l'utilisation de MobiGIP surveillance.

MM. Olivier FORET et Nicolas PLEICIS agents de surveillance forestière de la DFCI Aquitaine ont expliqué comment cette application mobile permet la remontée de toute information du terrain par géo-localisation tels que des départs de feux, dépôts sauvage, ou véhicule suspect... etc..

7/ QUESTIONS DIVERSES

7.1 RENOUELEMENT DU TIERS SORTANT :

Lors de la prochaine assemblée générale de l' ASA qui aura lieu courant 2025, Monsieur André Dutour fera partie du Tiers Sortant.

Monsieur Dutour a déjà fait part de son souhait de ne pas renouveler sa candidature

M. Dutour suggère propose au conseil la candidature d'un représentant de la Commune des Eglisottes : Monsieur MOREAU Alain, domicilié 33230 Les Eglisottes-et-Chalaure 13 lieu dit Boissier
Né le 26 mars 1954 Tél. 06 34 98 07 07. Mail alain.moreau033@orange.fr.

Monsieur Alain MOREAU sera invité à toutes les réunions sans pouvoir de vote, jusqu'à ce que sa candidature soit présentée et validée en assemblée générale.

7.2 Il est proposé de nommer M. André Dutour Président d'honneur.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18 H.

La Présidente
Martine LECOULEUX